



**Information routière  
Politiques et pratiques des collectivités  
Questionnaires à destination des collectivités**

Collectivité :

Contact pour obtenir des précisions :

Téléphone :

Contact Mail :

**Recueil des informations routières en temps réel ou différé: quels types d'informations ?**

- trafics temps réel toutes les 6 min (débit, vitesse) O/N
- bouchons et ralentissements O/N
- accidents/incidents/événements perturbant le trafic O/N
- chantiers, réductions des voies de circulation, coupures de voies/routes O/N
- conditions de circulation hivernale O/N
- images du trafic (caméras d'exploitation, webcams) O/N
- autres : à préciser

**Quels moyens de recueil ?**

- station de comptage du trafic O/N
- acquisition de données FCD (Floating Car Data) O/N
- patrouille des agents O/N
- système de détection automatique d'évènements O/N
- centralisation des informations chantiers O/N
- centralisation des informations relatives aux conditions de circulation hivernales O/N
- système informatique de recueil et de saisie des données O/N

**Sur tout ou partie du réseau :**

- réseau principal O/N
- autre catégorie de réseau : quels moyens de recueil ?
- linéaire : à préciser

**Si centre de gestion de trafic existant :**

- heures de fonctionnement : à préciser

- existence de plages d'astreinte O/N

### **Diffusion des informations routières : quels types d'informations ?**

- Données de trafic temps réel toutes les 6 min (débit, vitesse) O/N
- bouchons et ralentissements O/N
- accidents/incidents/événements perturbant le trafic O/N
- chantiers, réductions des voies de circulation, coupures de voies/routes O/N
- images du trafic (webcams) O/N
- données de temps de parcours O/N
- indicateurs de congestion O/N

### **Information routière : quels vecteurs d'informations ?**

- site internet O/N
- équipements dynamiques (PMV, ...) O/N , et si oui nombre approximatif
- application mobile O/N
- convention avec radios locales O/N
- convention avec des opérateurs d'information routière O/N
- mise à disposition des données auprès d'opérateurs d'information routière (point d'accès aux données avec licence d'utilisation) O/N
- autres : à préciser

### **Collaboration avec d'autres gestionnaires de trafic ?**

- transmission des données trafic O/N
- mutualisation de ressources pour la gestion du trafic O/N
- mutualisation d'outil d'analyse du trafic O/N
- mutualisation d'outil de diffusion ou de mise à disposition de l'information routière O/N
- En cas de diffusion d'informations routières provenant d'autres gestionnaires, modalités de vérification de l'information.

REPONSE A ADRESSER AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2018 A  
olivier.nouhen@developpement-durable.gouv.fr